

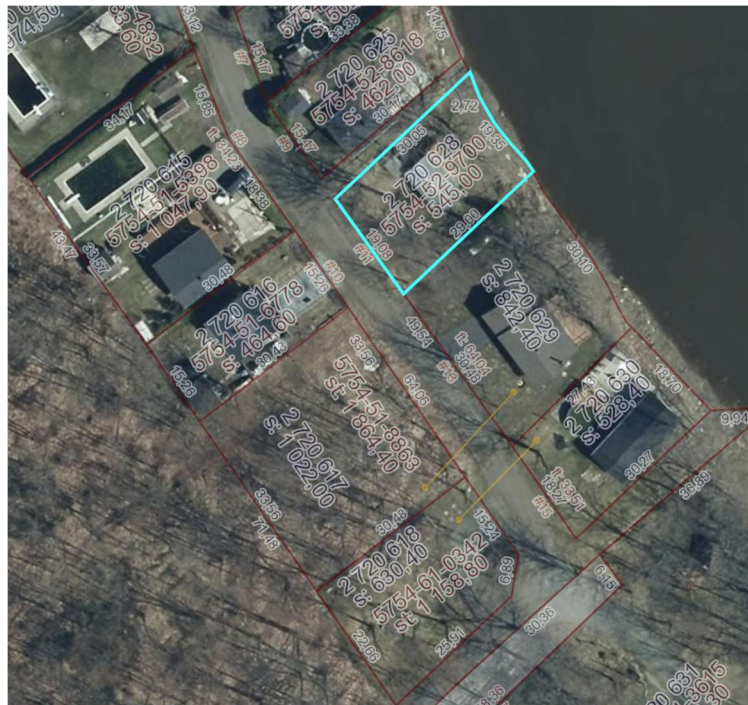


## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 11 chemin des Jonquilles, lot no. 2 720 628:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de la résidence avec une marge avant de 5,78 mètres, ce qui est inférieur à la norme réglementaire, qui prévoit une marge avant minimale de 7,6 mètres en zone de villégiature, selon le paragraphe a) de l'article 4.8.2 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 10 août 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 9 juillet 2026

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière